

MISER SUR NOS FORCES

Mémoire présenté par le Chantier de l'économie sociale
Dans le cadre des Consultations prébudgétaires
Du budget provincial 2012-1013
Au ministère des Finances du Québec

Décembre 2011



CHANTIER
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
1) La mobilisation des capitaux privés à des fins sociales, culturelles, écologiques et démocratiques	5
2) La réponse citoyenne aux besoins sociaux	11
3) Le pouvoir d'achat des gouvernements et la reconnaissance de la pluralité de l'économie québécoise comme levier de développement durable et de justice sociale.....	14
4) Le rôle des collectivités dans l'exploitation des ressources naturelles et dans le développement des territoires	20
5) Le rôle de l'économie sociale devant les enjeux du marché du travail et la relève entrepreneuriale	26
Conclusion	29

Introduction

Les choix budgétaires d'un gouvernement doivent tenir compte d'un ensemble de facteurs de nature sociale, politique, financière et environnementale. Ils doivent à la fois permettre une gestion saine et responsable des finances publiques et donner des orientations stratégiques pour le développement socioéconomique. Bien qu'ils ne peuvent satisfaire tous et toutes, ils doivent tenter de se rapprocher des consensus nationaux ou de diminuer les impacts des décisions qui peuvent menacer la cohésion sociale, si essentielle à l'avancement d'une société juste et équitable.

Les choix budgétaires d'un gouvernement ne peuvent pas se limiter à une vision à court terme. Il faut tenir compte des enjeux stratégiques et des générations futures. À ce titre, ils se doivent d'être durables dans tous les sens du terme.

Aujourd'hui, plus que jamais, le gouvernement du Québec porte la lourde responsabilité de se projeter dans l'avenir et d'imaginer un Québec correspondant aux aspirations de sa population ; et ces aspirations sont nombreuses. Les Québécois souhaitent bien sûr améliorer leur qualité de vie, mais cela ne se limite pas à un accroissement de leur revenu. La qualité de l'environnement, l'accès aux soins de santé, la présence d'une vie culturelle dynamique à laquelle ils peuvent prendre part, la satisfaction des besoins des enfants et des aînés en font aussi partie. De plus, la possibilité de vivre sur tout le territoire et de vivre grâce aux ressources du territoire revêt une grande importance tout comme la santé de la métropole. Par ailleurs, les Québécois souhaitent que la gestion des affaires publiques se fasse dans la plus grande transparence et avec la plus grande efficacité, assurant ainsi que l'effort collectif des contribuables se traduise par une utilisation maximale et sans tache des deniers publics.

Les consultations prébudgétaires se déroulent également dans un contexte d'incertitude économique. La crise est loin d'être terminée et risque même de s'aggraver. Rappelons toutefois que les secteurs économiques les plus vulnérables sont ceux qui dépendent des exportations et du marché international, alors que les entreprises locales et notamment les entreprises collectives demeurent un gage de stabilité.

Comment arriver à répondre à ces besoins dans un contexte budgétaire contraignant ? En premier lieu, il importe d'agir avec une grande prudence dans la lutte au déficit. Des mesures draconiennes ont trop souvent un effet contraire au bien commun, contribuant à des taux de chômage accru, à un accroissement des inégalités et à des impacts néfastes sur le développement. Le Chantier de l'économie sociale invite le gouvernement du Québec à ne pas faire de la lutte au déficit le cœur des orientations budgétaires. Il importe plutôt de réfléchir et d'agir sur les manières de faire et d'identifier des espaces pour l'innovation sur les plans social, financier et économique.

Chose certaine, peu importe le niveau et la vitesse de la lutte au déficit, les vieilles formules et les vieilles façons de faire ne suffisent plus. Il y a besoin urgent d'innover, non seulement dans le domaine technologique, mais également dans les approches de financement, de livraison de services, de protection du bien collectif à tous les niveaux. Pour réaliser ces innovations, il ne faut pas se fier aux mêmes experts, aux mêmes acteurs économiques qui invitent sans gêne à un retour en arrière, malgré les crises multiples qui continuent à sévir sur la planète. Il faut oser faire les choses autrement, non seulement sur les marges, mais au cœur de l'économie.

Pour ces raisons, le Chantier de l'économie sociale a choisi de faire porter l'essentiel de son mémoire prébudgétaire sur des enjeux très larges et de proposer des chantiers de travail à long terme sur ces sujets. Ce mémoire vise à contribuer à la réflexion et la prise de décision gouvernementale, non seulement pour le budget à 2012-2013, mais plus globalement.

Le mémoire est construit autour de cinq grands thèmes :

- 1. La mobilisation des capitaux privés à des fins sociales, culturelles, écologiques et démocratiques**
- 2. La réponse citoyenne aux besoins sociaux**
- 3. Le pouvoir d'achat des gouvernements et la reconnaissance de la pluralité de l'économie québécoise comme levier de développement durable et de justice sociale**
- 4. Le rôle des collectivités dans le développement des territoires**
- 5. Le rôle de l'économie sociale face aux enjeux liés au marché du travail et à la relève entrepreneuriale**

Chaque thème évoque la problématique, rappelle rapidement les innovations en cours et tente de tracer des grandes lignes pour des chantiers de travail porteurs, ouvrant la voie à de nouvelles façons de relever les défis d'un développement socioéconomique durable sur tout le territoire du Québec. Il propose également des initiatives budgétaires et non budgétaires pour l'année 2012-2013, tout en les situant dans une vision à plus long terme.

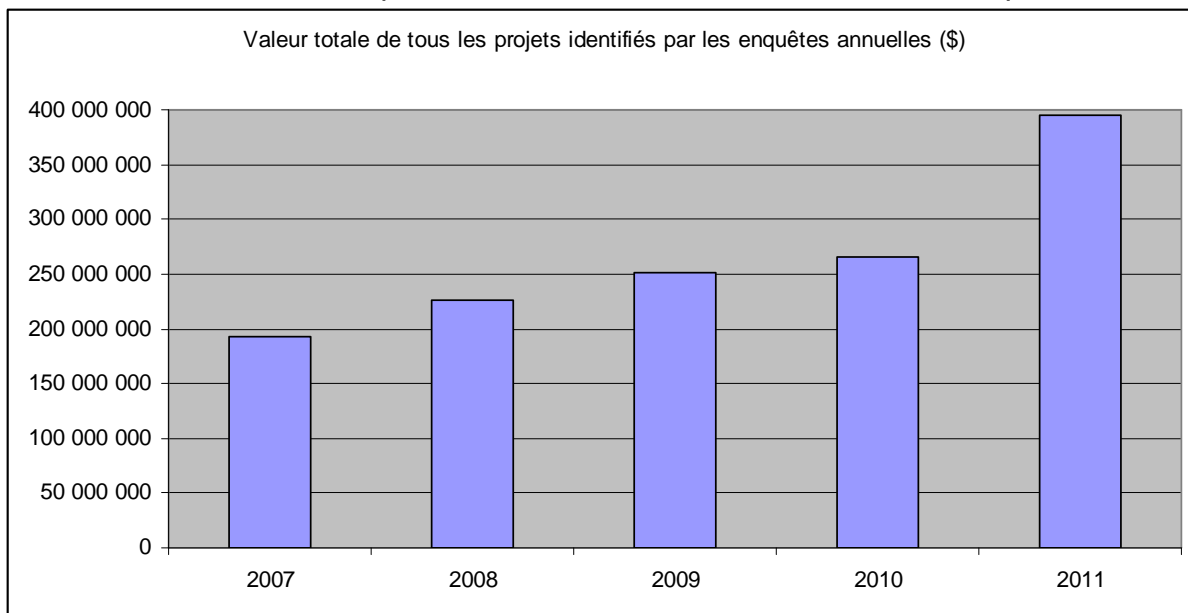
1) La mobilisation des capitaux privés à des fins sociales, culturelles, écologiques et démocratiques

Le titre du document de consultation, «Miser sur nos forces», est des plus approprié quand il s'agit de l'innovation dans le domaine des finances et de l'investissement. Au moment où la confiance dans les institutions financières traditionnelles est au plus bas et que les critiques envers Wall Street se font entendre partout sur la planète, le domaine de la finance sociale et solidaire qui repose sur une multitude d'innovations financières, et qui est maintenant connu sous le vocabulaire «*Impact investment*», est en croissance exponentielle à travers le monde. Partout, on cherche de nouvelles approches financières, de nouveaux instruments d'investissement et de nouvelles méthodes d'évaluation du risque et du rendement afin de tenir compte des enjeux sociaux et environnementaux.

Dans ce domaine, le Québec est parmi les leaders sur la scène mondiale. La réussite exemplaire du Forum international de l'économie sociale et solidaire (FIESS), qui a réuni plus de 1600 personnes provenant de 62 pays à Montréal en octobre 2011, en témoigne. En effet, le succès remarquable de cet événement qui a attiré des organisations internationales comme l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Banques de développement repose sur la réputation et l'attrait de l'expérience québécoise. Parmi les éléments distinctifs de cette expérience québécoise, force a été de constater que les innovations financières se sont démarquées. D'ailleurs l'atelier du FIESS qui a attiré le plus de participants est celui qui présentait les produits financiers québécois de finance solidaire. Ceci n'est pas surprenant ; on ne peut trouver nulle part ailleurs au monde un éventail aussi grand de fonds ou de produits financiers combinant des finalités sociales et financières. Les fonds de travailleurs, les fonds locaux, les outils financiers du Chantier de l'économie sociale (Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) et Fiducie du Chantier de l'économie sociale), le Fonds d'investissement Montréal (FIM), les programmes d'Investissement Québec en faveur des entreprises collectives, le Réseau québécois du crédit communautaire représentent une réalité que beaucoup de sociétés nous envient.

Mais ce serait une erreur majeure que de se contenter de nos réalisations antérieures. Au contraire, il faut «miser sur nos forces» pour faire un grand bond en avant au moment où les besoins non comblés de notre population sont importants et la capacité de dépenser des gouvernements est limitée. La finance sociale doit changer d'échelle pour pouvoir avoir des impacts significatifs.

Selon l'Enquête annuelle 2011 portant sur l'évaluation des besoins de financement des entreprises d'économie sociale au Québec, réalisée par le Chantier de l'économie sociale pour le compte de la Fiducie du Chantier de l'économie, 179 projets sont actuellement en développement dans toutes régions du Québec totalisant près de 400 M\$ d'investissements potentiels.



Ainsi, entre 2007 et 2011, le taux de projets ayant une valeur de 5 M\$ et plus est passé de 3% à 10%. En 2011, sans les plafonds fixés à la Fiducie du Chantier (maximum de 1,5 M\$ au total et maximum de 250 000\$ en capital patient opération), le potentiel d'investissement calculé passerait de 60 M\$ à 124 M\$, soit une différence de 64 M\$. Il est important que les outils de financement soutiennent cette croissance. D'ailleurs, on observe actuellement que des projets d'économie sociale de 20 M\$ peinent à trouver du financement alors qu'ils ont la capacité d'emprunt pour le faire. Il importe donc, alors que la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat confirme l'accès des entreprises d'économie sociale à tous les programmes et mesures de soutien aux entreprises du Québec, que le ministère des Finances et particulièrement Investissement Québec soutiennent l'innovation et facilitent la croissance et le changement d'échelle des entreprises d'économie sociale du Québec.

Soulignons, par exemple, que l'introduction de notre proposition de capital patient en habitation communautaire a inspiré les travaux de réingénierie actuellement en cours. Un comité de travail, regroupant le ministère des Finances, la Société d'habitation du Québec, le Regroupement québécois des coopératives d'habitation, le Réseau des OSBL d'habitation du Québec, l'Association des groupes de ressources techniques du Québec et le Chantier de l'économie sociale, travaille actuellement sur différents scénarios de recours à la capitalisation comme outil de bonification du financement du logement communautaire au Québec ; les résultats seront connus bientôt. D'ailleurs, le Chantier de l'économie sociale a déjà suscité l'intérêt de plusieurs fonds

d'investissements et sera prêt à émettre les titres aussitôt que le gouvernement procédera à une annonce à cet égard.

La culture constitue un autre secteur propice pour le développement de nouveaux produits financiers permettant d'accroître l'impact des investissements publics. Déjà, le RISQ et la Fiducie du Chantier de l'économie sociale ont effectué de nombreux investissements dans des projets culturels et le dialogue avec les acteurs du milieu de la culture nous permet d'identifier de nouveaux besoins non comblés. D'une part, pour répondre à ces besoins, il sera nécessaire d'adapter le « design » des produits financiers afin de tenir compte des réalités et de la capacité de payer de nombreuses organisations culturelles. À titre d'exemple, le projet développé avec Culture Montréal pour répondre aux besoins des ateliers d'artistes (voir détails en annexe) diffère des produits traditionnels de la Fiducie du Chantier et exige un investissement de nature différente de la part du gouvernement. D'autre part, à l'instar de certains secteurs, la taille des projets prend de l'ampleur et exige des approches différentes afin de favoriser des investissements privés. Des discussions en cours avec le de la Culture, des Communications et de la Condition féminine indiquent une ouverture des nouvelles approches rajoutant au mécénat et aux contributions gouvernementales un outil de financement de la finance sociale.

Soulignons également que, depuis sa création, le RISQ a investi plus de 17 M\$ dont près de 14 M\$ en prêts de capitalisation permettant ainsi la création et le maintien de 4 000 emplois dans 3 510 projets, pour une valeur totale de plus de 188 M\$. Malgré des taux de pertes limités à moins de 15%, le RISQ devra, au cours des prochaines années, se recapitaliser pour soutenir le rythme de ses investissements tant en prédémarrage qu'en capitalisation.

Le budget 2009-2010 du gouvernement du Québec a permis de franchir une autre étape dans le soutien à la capitalisation des entreprises d'économie sociale en acceptant de verser 5 M\$ pour soutenir la création d'un nouveau fonds de prédémarrage et, au besoin, de recapitaliser les deux volets existants. Déjà plus de 1,5 M\$ ont été attribués à 22 projets de prédémarrage sur tout le territoire québécois, permettant ainsi de générer des investissements de 4,3 M\$. Ce produit est un succès et, au rythme d'entrée des demandes, nous prévoyons avoir investi la totalité des 5 M\$ en 2013, en prédémarrage seulement.

Cette contribution était accompagnée, notamment de l'obligation de déposer au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire un plan de redressement de ses dépenses d'opérations, démontrant l'atteinte de l'équilibre budgétaire. En 2010, le conseil d'administration a déposé un plan stratégique identifiant les mesures que l'organisme compte appliquer afin d'atteindre l'équilibre budgétaire et d'assurer la pérennité de l'organisation, tout en maintenant un rythme d'investissement de 2,5 M\$ par année. Ce plan stratégique inclut une demande de réinvestissement de 10 M\$.

D'autres secteurs, tels que l'aide à domicile, le loisir et le tourisme, doivent également avoir accès à ces produits de capitalisation. De plus, le rapport de CIRANO ayant finalement été déposé cette année, il est important de pouvoir passer à l'étape d'amorçage de la création d'un marché secondaire en économie sociale.

Cette nécessité de changer d'échelle ne se limite pas au Québec. Au Canada, le rapport du *Task Force* sur la finance sociale a attiré l'attention du gouvernement fédéral. Dans plusieurs autres provinces canadiennes (Colombie-Britannique, Manitoba, Ontario, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick), des initiatives gouvernementales sont en émergence. Au sein de l'Union européenne, cette question est à l'ordre du jour et les rencontres et les initiatives se multiplient à partir de Bruxelles, comme dans d'autres centres décisionnels en Asie, en Afrique et en Amérique Latine.

Le monde de la finance évolue rapidement et de façon importante. Le phénomène de l'*impact investment* prend rapidement le dessus sur l'investissement socialement responsable au fur et à mesure que les investisseurs et les gestionnaires de fonds recherchent non seulement à éviter des impacts négatifs, mais souhaitent également que leurs placements aient des impacts positifs.

En 2007, la Fondation Rockefeller a défini l'*impact investment* comme une stratégie qui accroît la capacité de la philanthropie, des investisseurs privés et des gouvernements à investir dans des initiatives ayant des finalités sociales. Aujourd'hui, des discussions internationales sont en voie de mener rapidement à la création d'un marché international pour ce genre d'investissement et d'une nouvelle catégorie d'actifs pour les investisseurs.

***Impact Investment* et normes d'investissement**

Le *Global Impact Investment Network (GIIN)* est un réseau international d'investisseurs (*impact investors*). On retrouve parmi ses membres des acteurs de la finance sociale, de la microfinance, des grands fonds institutionnels et des fondations. En 2007, le *GIIN* a créé les premières normes internationales pour la finance sociale - *Impact Reporting and Investment Standards (IRIS)*. Le *GIIN* continue à améliorer cette initiative en partenariat avec la Fondation Rockefeller, le Fonds *Acumen* et le *B Lab* afin de développer un vocabulaire commun et un cadre permettant aux investisseurs de suivre et d'évaluer les retombées sociales et environnementales des projets et des véhicules d'investissement. Une version pilote d'*IRIS* est disponible sur une plateforme de dialogue (<http://iris.thegiin.org>). Ce travail se réalise en collaboration avec des acteurs de six secteurs d'activités, nommément : agriculture et artisanat, énergie, environnement et eau, éducation, financement communautaire, microfinance et santé.

Quelle place jouera le Québec dans l'évolution de ce marché mondial ? Comment ces nouvelles occasions permettront-elles au gouvernement du Québec et aux autres paliers publics de maximiser les retombées de leurs propres investissements ? Nous nous retrouvons à un moment charnière : soit le Québec se positionne comme un leader dans ce domaine en posant des gestes significatifs, soit il se laisse rapidement dépasser non seulement par l'Afrique du Sud, le Brésil, de nombreux pays européens et asiatiques, mais également par Toronto avec la création imminente d'une Bourse de la finance sociale en collaboration avec le TSX.

Des bourses de la finance sociale en Afrique du Sud et en Asie

Créé en 2006, le *South Africa Social Investment Exchange (SASIX)* vend des actions en ligne à des investisseurs par un intermédiaire, *Greater Capital*.

Lancée en 2011, la première plateforme d'échange en ligne en Asie, *Impact Partners*, permet de mettre en relation des investisseurs intéressés par des projets ayant des missions environnementales et sociales. Cette initiative, en partenariat avec l'organisation américaine *Mission Markets*, est une étape dans le processus de lancement du *Impact Investment Exchange Asia*, la première bourse sociale dont l'objectif est de rejoindre les grands investisseurs institutionnels.

Il est grandement temps que les innovations permettant l'investissement privé à des fins sociales soient consolidées au Québec et, surtout, qu'on pave rapidement la voie pour un changement d'échelle. À cet effet, le Chantier de l'économie sociale propose les actions et mesures budgétaires suivantes dès cette année :

Proposition 1

Soutien à la création du Fonds de capitalisation de l'habitation communautaire du Chantier de l'économie sociale dans le cadre de la reconduction du programme AccèsLogis. Ce fonds de 60 M\$ approvisionné exclusivement par des fonds d'investissements privés devra pouvoir bénéficier d'une garantie hypothécaire du gouvernement du Québec au même titre que celle dont bénéficie actuellement les prêteurs hypothécaires de premier rang. Nous demandons également que le gouvernement du Québec s'associe au financement des opérations de ce fonds pour les 3 premières années. Ce nouveau type d'investissement permettra de maximiser les retombées des investissements publics en habitation et de bonifier tant la réalisation que l'opérationnalisation des projets.

Proposition 2

Soutien à la création d'un fonds pour des immobilisations culturelles pour toutes les régions du Québec. Un fonds de cette nature permettrait de réaliser plus de projets culturels avec les mêmes investissements publics en injectant du capital patient dans des projets collectifs. La conception et la gouvernance d'un tel fonds doivent se réaliser en étroite collaboration avec les acteurs culturels et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Nous proposons de créer un groupe de travail avec le ministère des Finances, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et des intervenants du milieu de la culture afin de développer cette initiative.

Une première initiative qui pourrait démarrer rapidement serait la création d'un fonds dédié à l'investissement dans les projets d'ateliers d'artistes à Montréal. Les détails de cette proposition, développés en collaboration avec Culture Montréal, se trouvent en annexe.

Proposition 3

Soutien financier de 300 000\$ par année pendant trois ans permettant au Chantier de l'économie sociale d'embaucher une ressource dédiée au développement de l'approvisionnement en capitaux pour les secteurs et les projets (autres que ceux de la culture et l'habitation) nécessitant une capitalisation plus importante ainsi qu'au développement et à l'élaboration du plan d'affaires du marché secondaire en économie sociale.

Proposition 4

Recapitalisation du RISQ à la hauteur 10 M\$ afin de soutenir la croissance de ses investissements et soutenir son plan stratégique permettant d'atteindre l'équilibre budgétaire.

Proposition 5

Augmentation du financement du Réseau québécois du crédit communautaire afin qu'il puisse étendre son action dans les quatre régions encore non couvertes.

S’inspirer des bonnes pratiques : l’émission d’obligations communautaires en Ontario

Au cours des dernières années, de nouvelles approches ont été mises en place en Ontario pour faciliter l’investissement privé dans des initiatives collectives, notamment dans le secteur des énergies renouvelables.

D’une part, les *Solarshare Community Bonds* ont été mis sur le marché financier par *Solar Share*, une coopérative sans but lucratif. À ce jour, ces obligations ont permis le démarrage de 18 projets (17 en milieu rural et 1 projet industriel) de production d’énergie solaire. Les obligations sont d’une durée de cinq ans et offrent un retour annuel de 5%.

D’autre part, *Zooshare Biogas Cooperative* est une entreprise à but non lucratif créée à Toronto afin de construire une usine de transformation des biogaz en électricité à vendre et en chauffage pour des activités au zoo de Toronto. Ce projet de 5 M\$ se capitalise par la vente d’obligations aux citoyens. Trois millions et demi d’obligations de sept ans à un taux d’environ 7% sont offerts.

2) La réponse citoyenne aux besoins sociaux

Dans la première section traitant des services et mesures sociales, le document de consultation pose la question suivante : *Quels services devrait-on prioriser afin de mieux soutenir les familles, les personnes les plus démunies, les personnes vivant seules et les aînées ?* Malheureusement, la formule utilisée laisse entendre que certains services devraient être favorisés au détriment d’autres. Comment peut-on envisager de prioriser le soutien aux familles au détriment des services offerts aux personnes démunies ? Comment peut-on faire des choix « prioritaires » entre des impératifs et des responsabilités collectives qui sont toutes aussi « prioritaires » les unes que les autres ?

Nous préférons poser la question ainsi : Comment peut-on faire les choses autrement pour ne laisser personne de côté ? Comment accroître les retombées des investissements publics pour rejoindre davantage de personnes et améliorer la qualité des services à la population ?

Dans le contexte social et économique actuel, alors que le Québec doit faire face à la fois à des défis démographiques et économiques - pour ne nommer que ceux-là - il importe plus jamais que les réponses aux besoins sociaux ne soient pas établies à la pièce, dans une perspective de priorisation à courte vue, mais plutôt identifier des solutions diversifiées et structurantes à des problématiques sociales très larges.

Dans cette perspective, il importe d'innover dans les modes de livraison des services en s'appuyant sur un engagement citoyen plus important et sur des approches préventives plus fortes ; deux domaines dans lesquels l'économie sociale s'investit et a fait ses preuves depuis longtemps. En effet, depuis plus de 30 ans, les acteurs de l'économie sociale ont proposé des innovations et ont mis en place des réseaux d'entreprises œuvrant dans un ensemble de domaines liés aux enjeux sociaux prioritaires, qui témoignent avec beaucoup d'éloquence de la rentabilité sociale et économique des investissements consentis jusqu'à maintenant en économie sociale. En voici quelques illustrations :

- Un réseau d'entreprises en aide à domicile permettant aux aînés de rester plus longtemps chez eux (6 000 emplois) à un coût humain et financier beaucoup moins élevé qu'un recours trop précoce aux CHSLD¹.
- Un réseau de logements communautaires composé de près de 2 000 coopératives d'habitation et 965 organismes sans but lucratif en habitation, répondant aux besoins de plus de 64 000 mal logés notamment des familles, des aînés et des personnes seules.
- Un réseau de centres de la petite enfance sous forme OSBL administrés majoritairement par les parents et démontrant des avantages indéniables à la solution du secteur privé.
- Un réseau de centres de ressources périnatales comptant actuellement 10 membres qui favorisent notamment la santé et le bien-être des familles en période pré, per et post natale.
- Cinquante coopératives de santé répondant aux besoins des milieux en termes d'accès à une médecine de proximité et de services de prévention ; ce réseau est en pleine expansion.
- Près d'une centaine d'entreprises en gestion de matières résiduelles permettant aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux citoyens d'assurer une saine gestion des matières résiduelles sur la base d'un prix juste, dans le cadre d'un fonctionnement transparent et en générant des impacts positifs sur les plans environnemental et social.
- Un réseau de 45 entreprises adaptées ayant un chiffre d'affaires global de 170 M\$ et embauchant 4 500 personnes dont 3 500 personnes handicapées et opérant dans un ensemble de secteurs économiques. Ces entreprises ont des retombées nettes évaluées à 8,1 M\$ par année pour les deux paliers de gouvernements (pour arriver à ce chiffre, on calcule ce que les gouvernements gagnent en recettes fiscales et ce qu'ils économisent en aide sociale et on déduit les subventions qu'ils versent aux entreprises)².

¹ Chaque personne qui se retrouve prématurément en CHSLD coûte, selon différents scénarios, entre 60 000 et 90 000 dollars à l'État, selon qu'elle recevait déjà ou non des services de maintien à domicile. Ainsi, même en étant très conservateur, si 10% des 79 000 personnes desservies par les EÉSAD en 2009–2010 se retrouvaient en CHSLD, il en coûterait près de 500 millions de dollars supplémentaires à l'État.

² Fortin, P. et al. *Les entreprises adaptées : une aubaine économique et sociale pour le Québec* Février 2006.

- Un réseau de 45 entreprises d'insertion permettant aux gouvernements fédéral et provincial de réaliser des gains économiques totaux de près de 100 M\$ permettant de dégager un excédant de près de 60 M\$ en 21 ans. De plus, il ne faut que 29 mois pour que les deux paliers de gouvernement reçoivent des retombées suffisantes pour récupérer les fonds qu'elles injectent dans ces entreprises³.
- Un réseau de camps familiaux et d'activités de loisirs favorisant l'accessibilité aux vacances et aux loisirs pour l'ensemble des familles québécoises, peu importe leur revenu.
- Une multitude d'initiatives dans le secteur de la culture permettant aux collectivités locales et aux personnes éloignées des grands centres de participer à la vitalité culturelle de leurs milieux et d'avoir accès à une plus grande diversité culturelle.

La contribution des entreprises d'économie sociale à l'amélioration des services et à la qualité de vie des collectivités du Québec doit être pleinement reconnue. Toutefois, on prend trop souvent pour acquis que ces entreprises peuvent fonctionner sans tenir compte des coûts de revient réels et on impose parfois des conditions de soutien ou de partenariat qui rendent impossible l'accès aux ressources.

Il n'y a plus de doute que le gouvernement du Québec pourrait être plus équitable dans son soutien aux entreprises d'économie sociale, notamment dans le secteur de l'aide à domicile et dans le soutien au développement des infrastructures. D'ailleurs, les organisations ne manquent pas d'idées sur la forme que pourrait prendre ce soutien. À titre d'exemple, afin de trouver des solutions aux difficultés persistantes des entreprises d'économie sociale en aide à domicile, les trois regroupements d'entreprises ont déposé, au printemps 2011, une proposition d'affaires au comité interministériel dans laquelle des pistes de solutions étaient identifiées tant sur les plans financier qu'organisationnel. On ne peut que s'étonner que ces pistes n'aient pas encore été véritablement explorées par les autorités gouvernementales.

L'économie sociale a fait la preuve, au Québec comme ailleurs, de sa capacité à répondre à des besoins d'une manière flexible, efficace et humaine. Il s'agit maintenant de le reconnaître et d'assurer les conditions pour son expansion et sa pérennisation.

Concrètement, cette vision d'une réponse diversifiée et plurielle aux besoins de la population, et notamment du rôle accru que les entreprises collectives peuvent jouer, doit se refléter dans les choix budgétaires suivants :

³ Comeau, M. *Étude d'impacts socio-économiques des entreprises d'insertion du Québec*, Février 2011.

Proposition 6

La reconduction du programme AccèsLogis sur une base pluriannuelle d'au moins 5 ans et permettant de réaliser au moins 3 000 logements par année. De plus, des ajustements au programme et des aides supplémentaires au territoire doivent être maintenus afin d'assurer une équité de livraison du programme dans toutes les régions et dans les municipalités de toutes tailles.

Proposition 7

L'investissement accru dans le maintien à domicile, notamment par une révision du cadre financier et du panier de services offerts par les entreprises d'économie sociale en aide à domicile afin, notamment, d'offrir des conditions de travail de qualité. À cet égard, il est urgent que des mesures financières et organisationnelles soient prises à partir des propositions d'affaires soumises par les trois regroupements d'EÉSAD au comité interministériel en mai 2011.

Proposition 8

La poursuite du développement des 15 000 nouvelles places en services de garde exclusivement en CPE. Toutes les études, aussi bien québécoises qu'internationales, démontrent les avantages du modèle d'organisation collective sans but lucratif dans la livraison des services de garde. Ces avantages comparatifs doivent se traduire par un choix clair en faveur du modèle des CPE.

Proposition 9

Le renouvellement de l'engagement du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) envers le Réseau des centres de ressources périnatales et ses membres, notamment afin que le soutien financier soit officiellement confirmé pour les prochaines années, ainsi que la reconnaissance et le financement de dix nouveaux centres au Québec.

3) Le pouvoir d'achat des gouvernements et la reconnaissance de la pluralité de l'économie québécoise comme levier de développement durable et de justice sociale

L'avant dernière section du document de consultation porte sur les gestes significatifs pour une économie plus forte. On fait référence notamment aux infrastructures, à la fiscalité, aux enjeux environnementaux, aux ressources naturelles et au Plan Nord. On s'interroge sur les leviers à privilégier pour favoriser le développement de Montréal et les autres régions, pour améliorer le bilan environnemental et pour maximiser les retombées de l'exploitation des ressources naturelles.

Dans la dernière section, on réitère la nécessité d'une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques et on pose la question des priorités en matière de finances publiques.

Encore une fois, pour répondre à ces questions, il nous semble essentiel de repenser la logique économique prévalente. Il faut réaliser que c'est cette logique économique qui est responsable de la crise actuelle dans l'ensemble des pays de l'OCDE, incluant le Québec même si les impacts néfastes y sont moins percutants. À ce sujet, il importe de réfléchir aux facteurs qui ont fait en sorte que le Québec a été davantage à l'abri. À ce sujet, les experts s'accordent pour dire que la diversité de l'économie québécoise a joué un rôle important.

Cette diversité s'exprime, entre autres, par la diversité des formes d'entreprises de l'économie québécoise, et notamment par la présence d'entreprises collectives de formes coopérative et associative. Il est maintenant reconnu que les entreprises collectives ont une durée de vie plus longue, sont plus stables et ont un enracinement et une forme de propriété qui font en sorte que les retombées de leurs activités économiques sont plus importantes que celles des entreprises privées traditionnelles. En voici quelques exemples :

- Les emplois qu'elles créent demeurent locaux.
- Les surplus qu'elles génèrent sont réinvestis dans la communauté.
- Leurs missions sociales, culturelles et environnementales produisent des retombées qui vont au-delà de la création d'emploi et des rendements financiers.
- La transparence est de mise dans la gestion des contrats, notamment lorsqu'elles réalisent des contrats publics.

Voilà un ensemble de raisons qui plaident pour une plus grande place des entreprises collectives dans l'économie québécoise.

D'ailleurs, la reconnaissance des avantages indéniables des entreprises collectives est de plus en plus acquise sur la scène internationale. En 2009, l'octroi du prix Nobel d'économie à Elinor Ostrom pour avoir démontré que la meilleure façon de gérer les ressources naturelles n'est pas par le secteur privé à but lucratif ni par les grandes bureaucraties publiques, mais par des regroupements démocratiques de citoyens et d'usagers, constitue une plaidoirie éloquent en faveur d'une place plus grande pour l'économie sociale dans l'économie québécoise. La décision de l'ONU de déclarer 2012 comme Année internationale des coopératives est une autre illustration de cette reconnaissance.

Il est grandement temps que le potentiel de l'économie sociale comme vecteur de développement soit pris au sérieux au Québec et non plus considéré comme un phénomène marginal, un pis aller quand le secteur privé ne veut pas occuper

un marché ou réaliser un mandat d'intérêt public. Il est également temps que la place occupée par les entreprises d'économie sociale dans des secteurs lucratifs soit reconnue.

À cet égard, le positionnement du gouvernement du Québec est au mieux ambivalent, au pire carrément contre-productif.

Rappelons que l'ensemble des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, réunis au Sommet de l'économie et l'emploi en 1996, ont reconnu que l'économie sociale faisait partie de la structure socioéconomique du Québec. Cette reconnaissance devait être accompagnée par l'inclusion de l'économie sociale dans les stratégies de développement économique. Mais force est de constater que cette reconnaissance ne s'est pas traduite par des actions à la hauteur du potentiel. Ainsi, il existe encore bon nombre de programmes et d'initiatives gouvernementales qui ne tiennent pas compte de la diversité des formes d'entreprises.

À titre d'exemple probant, la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat, dévoilée en novembre par le Premier Ministre et le Ministre du Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), a franchi un autre pas. Certes, la stratégie propose « *L'inclusion des coopératives et des autres entreprises collectives dans toutes les mesures gouvernementales destinées aux entreprises, à moins de motifs précis de ne pas les inclure* ». Le Chantier de l'économie sociale se réjouit de cette affirmation mais déplore le fait que, dans le même document, on propose une série de mesures qui sont discriminatoires envers les entreprises collectives incorporées sous la 3^{ième} partie de la Loi sur les compagnies et parfois même envers l'ensemble des entreprises collectives.

Certains exemples récents démontrent les difficultés pour certaines coopératives et OSBL à négocier des ententes de gré à gré tant avec des municipalités que le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), alors que l'on ne permet pas aux OSBL de participer à des appels d'offres et que les entreprises privées bénéficient du gré à gré et peuvent également participer à des appels d'offres. On peut donc comprendre aisément l'inquiétude des entreprises collectives.

Si la volonté gouvernementale est à l'effet de respecter l'esprit d'inclusion inscrite dans la stratégie entrepreneuriale, il importera donc de rectifier le tir et d'assurer une cohérence dans l'action. Cet exercice est urgent car les entreprises collectives font face à de nombreuses barrières pour accéder aux mêmes mesures et programmes ou aux mêmes occasions d'affaires gouvernementales. Plusieurs secteurs stratégiques sont toujours inaccessibles, ce qui est le cas des ressources naturelles et des énergies renouvelables, où nos entreprises sont victimes de deux poids, deux mesures dans les critères d'accessibilité.

Compte tenu qu'un ensemble de ministères déploient des initiatives en faveur du développement des entreprises québécoises, nous croyons que le ministère des

Finances, en collaboration avec le Conseil du Trésor, le MAMROT, le MDEIE et les acteurs de l'économie sociale doivent entreprendre une démarche pour faire en sorte que l'esprit d'inclusion dans la stratégie entrepreneuriale se traduise par des modifications concrètes aux programmes destinés aux entreprises. Certaines domaines sont urgents, notamment ceux de la recherche et développement, de l'accès aux investissements, des mesures d'emploi et aux marchés publics.

Sur ce dernier point, c'est à la suite des propositions venant du Chantier de l'économie sociale et de ses membres, que le ministre Laurent Lessard a annoncé en juin dernier l'adoption de l'initiative gouvernementale «L'économie sociale, j'achète». Cette initiative vise à accroître les achats publics auprès des entreprises collectives et propose une démarche pluriannuelle avec les ministères, les organisations publiques et les municipalités, en collaboration avec le Chantier de l'économie sociale. De plus, un soutien modeste a été accordé pour le démarrage de Commerce Solidaire Québec, un site transactionnel qui sera en fonction dès l'été 2012. Ce dernier permettra aux autorités publiques d'identifier des produits et des services offerts par les entreprises d'économie sociale. Il permettra également aux entreprises de se regrouper, au besoin, pour répondre à des appels d'offres ou à d'autres occasions d'affaires offertes par les marchés publics. Le MAMROT reconnaît ainsi le potentiel des achats publics auprès des entreprises d'économie sociale comme étant un outil de développement des territoires et du développement durable.

Toutefois, plusieurs initiatives gouvernementales importantes vont dans le sens contraire de cette volonté. Les actions pour restreindre la capacité des OSBL de conclure des ententes de gré à gré avec les pouvoirs publics ; l'exclusion de ces dernières de la possibilité de répondre aux appels d'offre ; le projet de loi sur les OSBL, en préparation au ministère des Finances, qui ne permet pas de distinguer une vraie entreprise d'économie sociale d'un centre de coûts pour l'entreprise privée et la récente stratégie entrepreneuriale ignorant, en grande partie, le potentiel de l'économie sociale dans sa vision inclusive sont toutes des indications que le gouvernement du Québec n'a pas pris la mesure de l'importance et, surtout, du potentiel de l'économie sociale comme outil de développement durable mais aussi comme outil pouvant contribuer à la gestion rigoureuse et responsable des finances publiques.

L'exemple du Programme d'infrastructures en entrepreneuriat collectif (PIEC) est déconcertant à bien des égards. La création d'une enveloppe pour les entreprises d'économie sociale dans le cadre du programme d'infrastructures a été bien accueillie par le Chantier de l'économie sociale. Toutefois, puisque les entreprises collectives sont souvent des partenaires privilégiés des municipalités ou des ministères dans la réalisation de leur mission - par des initiatives culturelles, de loisirs, de services de proximité et autres - elles contribuent à la construction d'une infrastructure collective dans les communautés du Québec. Il serait donc logique que le programme d'infrastructures soit ouvert aux entreprises d'économie sociale.

Malheureusement, force est de constater que les montants alloués sont à la fois trop modestes et inaccessibles en raison des critères d'attribution. Une de ses règles impose à l'entreprise d'économie sociale bénéficiaire de financer la subvention et d'en défrayer les coûts d'intérêts. Une autre rend inadmissible une entreprise qui bénéficie d'ententes de services avec le gouvernement correspondant à plus de 50% des revenus de l'organisation. Ces règles font en sorte que la majorité des projets ne peuvent accéder au programme, bien que les collectivités profiteraient grandement de leur réalisation.

L'incohérence des politiques gouvernementales s'illustre également dans le domaine des achats publics. D'une part, nous observons des hésitations de plus en plus marquées à faire place à des ententes de gré à gré avec les entreprises d'économie sociale qui ont un statut d'association sans but lucratif, le tout au nom de la « concurrence ». Pourtant, dans certains cas, ce sont des entreprises d'économie sociale qui empêchent la prise de contrôle d'un marché public par une entreprise unique. En effet, l'expérience démontre qu'en l'absence d'une véritable concurrence, ce sont les contribuables qui, à la longue, payent beaucoup trop cher pour des produits et des services, une fois que la multinationale a éliminé les petits joueurs locaux. Le cas de Recyclage Vanier est un exemple éloquent de ce phénomène. Recyclage Vanier, un OSBL spécialisé dans les services de destruction de documents confidentiels, transige avec le CSPQ depuis plusieurs années. L'été dernier, il s'est vu refuser l'accès à un nouveau contrat de gré à gré à la suite d'une demande du Conseil du Trésor qui craignait la réaction du secteur privé. Pourtant, le CSPQ souhaitait conclure cette nouvelle entente. De plus, à la suite de cette intervention, le CSPQ envisage d'aller en appel d'offres pour le renouvellement des autres contrats conclus avec l'entreprise. Notez que les OSBL ne peuvent participer à ces appels d'offres⁴.

Dans ce cas, les actions des acheteurs publics ont limités l'accès à des entreprises d'économie sociale aux marchés publics.

⁴ Pour plus de détails, nous vous référons à la présentation de Recyclage Vanier du 13 septembre 2011, dans le cadre des Consultations particulières et auditions publiques portant sur le projet de loi no. 16, loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé et de services sociaux afin notamment de resserrer le processus de certification des résidences pour personnes âgées. À la suite de cette présentation en commission parlementaire, la ministre Dominique Vien a déclaré le 4 octobre 2011, que le gouvernement retirait les articles traitant de l'approvisionnement en commun.

Afin d'assurer la pleine reconnaissance de la pluralité de l'économie québécoise, le Chantier de l'économie propose les mesures budgétaires et non budgétaires suivantes :

Proposition 10

La révision par le Conseil du Trésor des modalités et des contraintes afin de rendre équitable le traitement des entreprises d'économie sociale, d'assurer le respect des règles actuelles de gré à gré destinées aux entreprises d'économie sociale et de maximiser les possibilités d'achats publics auprès des entreprises collectives en collaboration avec les acteurs de l'économie sociale.

Proposition 11

La révision du projet de loi en préparation au ministère des Finances sur le statut d'organisme sans but lucratif afin de faciliter l'identification et le développement des affaires avec des entreprises d'économie sociale en matière d'achats publics.

Proposition 12

Une modification en profondeur des règles régissant le Programme d'infrastructures pour les entreprises d'économie sociale (PIEC), un élargissement des secteurs admissibles et une bonification des sommes qui y sont alloués.

Proposition 13

La détermination de cibles en matière d'achats publics auprès des entreprises d'économie sociale dans tous les ministères et les agences gouvernementales et la mise en place de modalités pour les atteindre.

Proposition 14

Création d'un groupe de travail avec le ministère des Finances et d'autres ministères concernés pour explorer le cadre réglementaire, les programmes et les mesures de soutien aux entreprises ainsi que toutes autres considérations permettant de faciliter le développement des projets des entreprises d'économie sociale et de maximiser les investissements dans ce secteur de l'économie.

Proposition 15

Création d'un fonds de 5 M\$ destiné au soutien financier à la recherche et au développement, des éléments stratégiques pour la mise en place des initiatives en innovation sociale.

4) Le rôle des collectivités dans l'exploitation des ressources naturelles et dans le développement des territoires

L'annonce de la stratégie gouvernementale en faveur du développement des territoires et la nouvelle Loi cadre sur l'occupation du territoire témoignent de l'importance qu'accorde le gouvernement du Québec au développement des régions ainsi qu'au développement de sa métropole. Le Chantier de l'économie sociale s'en réjouit et encourage le gouvernement à poursuivre d'une manière déterminée dans cette voie.

Toutefois, l'enjeu de la cohérence se pose à nouveau ici. Comme le document de consultation le dit, il importe de favoriser la participation de toutes les régions à la prospérité du Québec et de maximiser les retombées relatives à l'exploitation des ressources naturelles, que ce soit sur le territoire du Plan Nord ou ailleurs. À cet égard, nous invitons le gouvernement du Québec à examiner le potentiel de l'économie sociale dans la réponse aux défis du développement des territoires.

Le débat sur le rôle de la collectivité québécoise dans l'exploitation des ressources naturelles est à l'ordre du jour. Nous souscrivons à l'idée que nous devons assurer une plus grande participation de la collectivité québécoise à l'exploitation des ressources et ce, de manière directe et indirecte. La stratégie directe passe par la prise de participation ou l'exploitation directe des ressources par l'État québécois, qu'il s'agisse d'Hydro-Québec pour les énergies renouvelables ou d'autres sociétés d'État en ce qui concerne l'industrie minière ou d'autres types de ressources. Un choix de cette nature pourrait être salubre car le Chantier de l'économie sociale considère que les retombées de l'exploitation de nos ressources naturelles doivent profiter, en premier lieu, à la collectivité québécoise et que les enjeux environnementaux doivent être une préoccupation centrale dans les façons et les choix de développement.

Une autre option qui s'offre dans certains secteurs, et notamment dans ceux des énergies renouvelables et de la forêt, est celle de s'appuyer sur les entreprises collectives qui mobilisent les populations locales et les pouvoirs locaux. Cette formule a déjà été expérimentée dans d'autres pays avec succès. Elle a notamment comme avantages d'être flexible et de s'adapter à des contextes diversifiés. Elle a également un potentiel énorme, à la condition que nous avançons d'une manière coordonnée sur les divers volets de nos propositions, à savoir le changement d'échelle dans la finance solidaire et la révision du cadre réglementaire pour accroître les possibilités et diminuer les obstacles de partenariat entre les pouvoirs publics et les (vraies) entreprises collectives.

Des coopératives belges productrices d'énergies renouvelables

Le Forum international de l'économie sociale et solidaire qui a eu lieu en octobre 2011 à Montréal a permis de mieux connaître l'expérience belge de coopératives productrices d'énergies renouvelables. Jean-François Mitsch, administrateur de la coopérative Émissions zéro ENERCOOP et fondateur de la Fédération belge des coopératives citoyennes de production d'énergies renouvelables (RESCOOP), a présenté l'expérience belge et a tissé des liens avec des acteurs régionaux inspirés par cette expérience.

La fédération belge regroupe une dizaine de coopératives, pour un total de 50 000 membres. Chacun investit un certain montant et est alimenté en énergie renouvelable. Chaque coopérative produit une forme d'énergie qui lui est spécifique. Regroupées, elles peuvent donc fournir de l'énergie en continu à leurs 50 000 coopérateurs avec des unités éoliennes, de gaz produit à partir de déchets agricoles, hydrauliques et photovoltaïques. Pour les périodes de pointe, on a recours à des turbines diesel alimentées à l'huile de colza.

Le choix de l'entreprise collective dans l'exploitation de nos ressources n'est pas une utopie mais une possibilité réelle. Comme nous l'avons souligné précédemment, la société québécoise et sa structure économique, qui s'appuie sur une diversité de formes d'entreprises (privées, publiques et collectives), a tout ce qu'il faut pour que les collectivités locales puissent être partie prenante du développement de leur territoire et en tirer les bénéfices au profit de la population. Pour y arriver, l'État doit faire preuve d'une volonté politique certaine et d'innovation dans les approches financières et réglementaires, tout comme dans l'élaboration des programmes et mesures.

Des coopératives éoliennes en Ontario

S'inspirant de coopératives d'énergie éolienne déjà en place au Danemark, le *Toronto Renewable Energy Co-operative* a développé un partenariat en 1999 avec *Toronto Hydro Energy* pour créer *Windshare*. Cette coopérative a été développée en 2002 et fut la première éolienne installée dans une métropole nord américaine et le premier projet communautaire éolien en Ontario. Depuis, plusieurs autres projets sont développés grâce, entre autres, au programme ontarien *Feed-In Tariff (FIT)*.

À ce sujet, le gouvernement du Québec a la responsabilité de prendre en considération les volontés et les capacités des populations locales de participer à leur propre développement dans le cadre de deux chantiers majeurs : l'adoption du nouveau régime forestier et le Plan Nord.

En ce qui concerne le nouveau régime forestier, l'adoption de la mesure des forêts de proximité est une occasion en or de redonner aux populations forestières le pouvoir d'agir sur leur développement et d'orienter l'utilisation des ressources de leurs milieux. Pour y arriver, il faut toutefois que ces populations puissent avoir le plein contrôle sur le choix des entreprises à qui sera destiné le bois de leurs forêts (plutôt que de les mettre à l'enchère) et qu'elles aient accès à des incitatifs et des appuis pour diversifier leurs activités forestières vers l'exploitation des produits forestiers non ligneux, l'utilisation de la biomasse forestière à des fins de chauffage ou le développement d'activités récréotouristiques. Ces éléments ne font pas partie des propositions entourant les forêts de proximité et devraient être pris en considération, comme nous l'avons souligné dans le mémoire que nous avons déposé au ministère de Ressources naturelles et de la Faune en novembre 2011. De même, cette mesure devrait pouvoir être accessible à l'ensemble des communautés forestières le désirant plutôt que de faire l'objet d'un concours qui ne retiendra que quelques projets.

La prise en charge de la forêt par les collectivités : une expérience inspirante

Lors du FIESS, des représentants du Népal ont présenté une expérience inspirante pour la mise en place de forêts de proximité. Dans les années 1990, le gouvernement du Népal a adopté des politiques dont l'objectif était d'assurer une gestion durable de la forêt. Ces politiques permettent à des collectivités locales de gérer la forêt selon des plans de cinq ou dix ans de manière à protéger, conserver et mieux exploiter les produits de la forêt. 22% de la totalité de la forêt du pays (1,1 million d'hectares) est géré par les collectivités locales par des entreprises collectives connues sous le nom de « Groupes d'utilisateurs de la forêt ». Présentement, 1,6 millions de ménages (un tiers de la population népalaise) sont membres de l'un des 15 000 regroupements et, par ce biais, sont directement impliqués dans la gestion durable de la forêt.

En ce qui concerne le Plan Nord, celui-ci présente des occasions d'enrichissement alléchantes en même temps qu'il suscite de vives inquiétudes auprès d'une partie des populations locales et autochtones concernées. Il est essentiel que les activités qui seront développées dans le cadre du Plan Nord aient d'abord des retombées positives sur ces populations. Le secteur minier en est un qui, par définition, ne permet pas une activité pérenne puisque la ressource n'est pas renouvelable. Ainsi, comme le Plan Nord repose en bonne partie sur l'exploitation minière, il est essentiel que le plus d'activités possibles, même celles liées au secteur minier qui est essentiellement contrôlé par de grandes multinationales, soient entre les mains des populations locales qui pourront avoir une vision plus durable du développement. À ce sujet,

l'entrepreneuriat collectif autochtone doit être encouragé. De même, il faut envisager le développement d'activités de transformation liées à l'exploitation minière en territoire nordique. Par ailleurs, dans les secteurs de la faune, du tourisme et du bioalimentaire, qui font aussi partie du Plan Nord, le développement de nouvelles activités devrait favoriser nettement la création d'entreprises locales responsables de l'ensemble du développement de ces filières.

Concrètement, le Chantier de l'économie sociale propose des mesures budgétaires et non budgétaires suivantes :

Proposition 16

Doter la mesure des forêts de proximité des ressources financières nécessaires pour permettre qu'elle soit offerte à toutes les communautés forestières qui désirent s'en prévaloir et prévoir des mesures pour les accompagner dans la mise en place d'activités de diversifications économiques

Proposition 17

Dans le cadre du Plan Nord,

- ***assurer la participation des acteurs de l'économie sociale au conseil d'administration de la société du Plan Nord***
- ***tel que proposé par le Groupe de travail Développement des communautés : mettre en place des comités de maximisation des retombées économiques pour chacun des projets qui voit le jour sur le territoire, assurer un nombre de places suffisantes dans les CPE, développer l'accès au capital pour tout le secteur de l'économie sociale, favoriser le développement de services de proximité et de logements communautaires, créer des poste d'agents de développement et des programmes de formation dédiés à l'entrepreneuriat collectif***
- ***prévoir des mesures permettant la mise en place d'entreprises collectives autochtones***
- ***prévoir des mesures pour faciliter la mise en place d'activités par des entreprises collectives, notamment dans les secteurs de la transformation minière, du bioalimentaire, de l'éducation, de l'énergie, de la forêt et du tourisme au sein des collectivités nordiques.***

L'importance de l'accès à l'information à travers les médias collectifs

Les médias communautaires contribuent à la vie démocratique des territoires. La Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, annoncée en novembre 2011, reconnaît l'importance des médias locaux. « *Le sentiment d'appartenance d'une population est stimulé par l'action des médias locaux. Lorsque bien centré sur les réalités propres à la collectivité, le travail de ces médias contribue à rétablir un certain équilibre par rapport au contenu des grands médias nationaux qui sont, par définition, moins dédiés à l'actualité territoriale.* »

Dans un contexte où l'offre en information locale est en diminution tant en région que dans les centres urbains, il apparaît primordial de mettre en place des mesures qui permettront au citoyen d'être mieux au fait des enjeux de son milieu.

Proposition 18

En 1995, le gouvernement du Québec a adopté un énoncé de politique visant à investir 4% de ses dépenses publicitaires dans les médias communautaires autonomes. Bien que des efforts aient été faits afin de promouvoir l'atteinte de cet objectif, nous croyons que l'énoncé de politique encourageant les divers ministères et organismes à atteindre 4% de placement publicitaire dans les médias communautaires doit devenir une obligation.

Proposition 19

Nous proposons également la mise sur pied d'un Fonds de Développement de l'information de 500 000\$. Ce fonds viserait à augmenter la couverture locale et régionale, la diffusion et la portée de contenus des enjeux locaux et de renforcer la capacité des médias communautaires à jouer un rôle en cette matière.

La réalité particulière des Autochtones du Québec

Le Chantier de l'économie sociale reconnaît et soutient la réalité particulière des Autochtones du Québec. Nous travaillons plus étroitement avec le Regroupement des centres d'amitié autochtones avec lequel nous avons une entente de partenariat depuis 2006.

Nous reconnaissons la spécificité des citoyens autochtones dans les villes du territoire québécois et nous réaffirmons l'importance pour le gouvernement du Québec de soutenir les efforts de développement économique et social entrepris par les Autochtones dans les milieux urbains et notamment par le mouvement des centres d'amitié autochtones. À ce titre, nous saluons la reconnaissance de l'économie sociale autochtone par le Secrétariat aux Affaires autochtones.

Proposition 20

Nous recommandons que le nouveau Fonds d'Initiatives autochtones (2012-2017) du Secrétariat aux Affaires autochtones soutienne adéquatement les activités et les entreprises d'économie sociale dans les volets suivant : Infrastructures communautaires, Développement économique, Garantie de prêt et Action communautaire.

Proposition 21

Nous recommandons de reconduire pour une période de deux ans (2012-2014) les mesures, incluses dans le Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif dédiées au mouvement des centres d'amitié autochtones, qui soutiennent le développement et la mise en œuvre d'un modèle d'économie sociale autochtone.

Proposition 22

Nous recommandons de rendre accessibles aux citoyens autochtones des unités de logements sociaux dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec pour l'année 2012-2013, en octroyant des ressources au Regroupement des centres d'amitié autochtones pour soutenir sa vision de développement et en facilitant le partenariat avec les milieux.

La consolidation et le renforcement du soutien local aux entreprises d'économie sociale

L'économie sociale est un outil de développement et de vitalisation important pour toutes les régions du Québec ; autant dans les quartiers de Montréal, de Québec ou encore de Trois-Rivières, que dans les communautés rurales de la Gaspésie, de la Côte-Nord ou de l'Abitibi-Témiscamingue. Elle représente une composante de moins en moins négligeable de l'entrepreneuriat québécois et ses entreprises ont une durée de vie de 45 % supérieure à celles des entreprises privées. Si elles sont stimulantes pour la vitalité et la cohésion sociale de l'ensemble de nos communautés, elles sont essentielles pour la survie de la grande majorité des collectivités rurales. Les entreprises collectives doivent pouvoir s'appuyer sur des services de première ligne qui répondent à leurs besoins : accompagnement, soutien, financement, etc.

Le gouvernement du Québec ne peut, d'un côté, annoncer haut et fort et pratiquement dans un même souffle, une stratégie et un projet de loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et une stratégie de l'entrepreneuriat et, de l'autre côté, être si frileux sur la bonification et la consolidation du soutien local de première ligne que sont les centres locaux de développement (CLD) et les corporations de développement économique communautaire (CDEC). Ces services sont essentiels pour le démarrage de bon nombre d'entreprises d'économie sociale et ces entreprises sont essentielles

pour nos territoires pour que l'on puisse les habiter et en vivre ! Le gouvernement doit faire plus qu'affirmer sa volonté, il doit la concrétiser, notamment eu égard à l'entrepreneuriat collectif. Les structures locales de soutien au développement doivent être consolidées à long terme - elles ont grandement fait leurs preuves depuis plus de treize ans - ; elles doivent également avoir une véritable obligation de résultats en termes d'économie sociale, ce qui suppose également une véritable reddition de compte et les territoires de MRC doivent avoir les moyens de réaliser ce que l'État leur demande.

Proposition 23

Assurer les montants nécessaires à la consolidation à moyen et long terme des centres locaux de développement et des corporations de développement économique communautaire avec mandat CLD.

5) Le rôle de l'économie sociale devant les enjeux du marché du travail et la relève entrepreneuriale

L'enjeu du vieillissement de la main-d'œuvre et les conséquences sur l'économie du Québec sont maintenant largement reconnus et de nombreuses initiatives ont été mises en place par les pouvoirs publics en collaboration avec un ensemble de partenaires.

Les entreprises d'économie sociale font partie des acteurs qui agissent directement sur les défis liés au vieillissement. Tel que souligné dans les sections précédentes de ce mémoire, de nombreux services aux aînés sont offerts par les entreprises collectives.

Par ailleurs, de nombreuses entreprises d'économie sociale jouent également un rôle important pour accroître le bassin de main-d'œuvre par l'intégration à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail. Les entreprises d'économie sociale portent toutes des valeurs fondamentales de solidarité, mais certaines ont comme mission spécifique l'intégration des personnes en situation d'exclusion. Les entreprises d'insertion se sont notamment données comme mission d'offrir des services de formation et d'accompagnement à des personnes qui ne pourraient pas accéder au marché du travail, et ce, malgré la pénurie de main-d'œuvre. Il est maintenant largement reconnu que l'État récupère facilement et rapidement son investissement dans ce genre d'entreprises. Une étude réalisée par l'économiste Martin Comeau documente et démontre clairement la rentabilité économique des investissements publics au sein des entreprises d'insertion. Selon cette étude, les retombées nettes sont évaluées à plus de 20 M\$ de dollars sur 5 ans.

En plus de générer d'importantes retombées économiques, ces entreprises qui opèrent dans une douzaine de secteurs d'activités, contribuent par leur mission à accroître le bassin de main-d'œuvre disponible. Dans un contexte de rareté de

main-d'œuvre, le rôle de ces entreprises est stratégique pour former, intégrer et maintenir en emploi des milliers de personnes. Ces organisations jouent donc un rôle clé dans la lutte à la pauvreté et l'exclusion en contribuant activement au développement économique de la société québécoise et en offrant des services d'adaptation de la main-d'œuvre pour les clientèles les plus vulnérables.

Bien qu'historiquement les entreprises d'insertion aient été financées par Emploi-Québec par le biais du Fonds de développement du marché du travail, l'étude démontre que l'action des entreprises d'insertion a un impact important sur la mission de plusieurs ministères et leur permet de réaliser des économies importantes, soit les ministères de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la Sécurité publique.

Ainsi, il est essentiel que les choix budgétaires permettent non seulement le maintien du financement des entreprises d'insertion, mais prévoient également un réinvestissement pour favoriser leur développement et leur impact. Conséquemment, la responsabilité de financer les entreprises d'insertion devrait appartenir aux différents ministères concernés.

La coopération de travail comme réponse à la relève dans la PME

Au Québec, tous les analystes prévoient une pénurie d'entrepreneurs pour prendre la relève des PME existantes. L'entrepreneuriat collectif s'avère aussi une piste de solution pour la relève entrepreneuriale et, en même temps, celle qui est largement sous exploitée si on se compare à d'autres pays de l'OCDE. Bien que la récente stratégie entrepreneuriale propose certaines mesures pour favoriser la relève par les coopératives de travail, elles risquent de rater la cible en se concentrant sur un soutien technique pour favoriser cette forme de relève. Car le soutien technique ne suffit pas ; le défi est de faire en sorte que cette option soit reconnue et prise en considération par un ensemble d'intervenants et, en premier lieu, par les propriétaires de PME.

Il nous semble donc essentiel d'accompagner les divers efforts en faveur de la coopération du travail comme forme de relève dans la PME par une mesure fiscale qui permettrait de mettre en valeur cette option. Ainsi, nous réitérons la proposition que nous mettons de l'avant depuis deux ans, en s'inspirant de l'expérience américaine.

Chez nos voisins du Sud, le rachat des entreprises par les travailleurs est favorisé par une mesure fiscale par laquelle un propriétaire de PME qui vend au moins 30% de ses actions à une coopérative ou à un ESOP peut être exempté indéfiniment de la taxe sur le gain en capital, à la condition qu'il réinvestisse le même montant dans des *qualified replacement securities*. Cette mesure fiscale rend attirante cette option qui est gagnante pour tous : pour les travailleurs qui peuvent conserver leur emploi, pour le propriétaire vendeur et pour le

gouvernement américain qui évite ainsi la délocalisation des entreprises à l'extérieur du pays.

Au Québec, un ensemble de conditions favorables à cette option sont déjà en place : un réseau de soutien aux entreprises collectives, des outils financiers ouverts aux coopératives, une tradition syndicale d'implication dans le financement et la gestion des entreprises, le Régime d'investissement coopératif (RIC) et l'ouverture d'un ensemble d'intervenants à la coopération du travail. Une mesure fiscale incitant les propriétaires de PME à vendre à leurs travailleurs compléterait les conditions nécessaires pour favoriser la coopération du travail comme outil de relève dans la PME.

Fort de l'appui de plusieurs autres organisations à cette proposition, notamment celui du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), nous proposons de nouveau l'inclusion d'une telle mesure dans le budget 2012.

Relativement aux enjeux du marché du travail et la relève entrepreneuriale, le Chantier de l'économie sociale propose donc :

Proposition 24

La mise en place d'une mesure fiscale incitant les propriétaires de PME à vendre à leurs travailleurs comme piste de solution à la relève dans la PME.

Proposition 25

Faciliter l'accès des entreprises d'économie sociale de tous les secteurs d'activités aux programmes et mesures d'emploi offerts par Emploi-Québec, incluant les mesures de soutien au développement et à la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et ce, dans toutes les régions du Québec.

Proposition 26

Qu'une enveloppe de 9,7 M\$ supplémentaires soit réservée auprès du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministère de la Sécurité publique afin d'augmenter le nombre de parcours dans les entreprises d'insertion.

Proposition 27

Une révision des règles d'admissibilité à la mesure Soutien aux travailleurs autonomes (STA) afin que les promoteurs de toutes formes d'entreprises collectives puissent en bénéficier.

Conclusion

Comme nous l'avons souligné en introduction de ce mémoire, les choix budgétaires d'un gouvernement doivent tenir compte d'un ensemble de facteurs de nature sociale, politique, financière et environnementale. Par ailleurs, ces choix ne peuvent se limiter à une vision à court terme et se doivent d'être durables dans tous les sens du terme. Pour y arriver, le Chantier de l'économie sociale réitère l'importance d'un dialogue soutenu entre les représentants des pouvoirs publics et de la société civile. Il y a quelques semaines à peine, le Forum international de l'économie sociale et solidaire nous a donné une occasion supplémentaire de constater la force des politiques publiques élaborées sous le mode de la co-construction. Dans cet esprit, pour le Chantier de l'économie sociale, il importe plus que jamais de miser sur nos forces collectives pour que le développement économique du Québec réponde aux aspirations de tous et toutes.

SOMMAIRE DES PROPOSITIONS

Proposition 1

Soutien à la création du Fonds de capitalisation de l'habitation communautaire du Chantier de l'économie sociale dans le cadre de la reconduction du programme AccèsLogis. Ce fonds de 60 M\$ approvisionné exclusivement par des fonds d'investissements privés devra pouvoir bénéficier d'une garantie hypothécaire du gouvernement du Québec au même titre que celle dont bénéficie actuellement les prêteurs hypothécaires de premier rang. Nous demandons également que le gouvernement du Québec s'associe au financement des opérations de ce fonds pour les 3 premières années. Ce nouveau type d'investissement permettra de maximiser les retombées des investissements publics en habitation et de bonifier tant la réalisation que l'opérationnalisation des projets.

Proposition 2

Soutien à la création d'un fonds pour des immobilisations culturelles pour toutes les régions du Québec. Un fonds de cette nature permettrait de réaliser plus de projets culturels avec les mêmes investissements publics en injectant du capital patient dans des projets collectifs. La conception et la gouvernance d'un tel fonds doivent se réaliser en étroite collaboration avec les acteurs culturels et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Nous proposons de créer un groupe de travail avec le ministère des Finances, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et des intervenants du milieu de la culture afin de développer cette initiative.

Une première initiative qui pourrait démarrer rapidement serait la création d'un fonds dédié à l'investissement dans les projets d'ateliers d'artistes à Montréal. Les détails de cette proposition, développés en collaboration avec Culture Montréal, se trouvent en annexe.

Proposition 3

Soutien financier de 300 000\$ par année pendant trois ans permettant au Chantier de l'économie sociale d'embaucher une ressource dédiée au développement de l'approvisionnement en capitaux pour les secteurs et les projets (autres que ceux de la culture et l'habitation) nécessitant une capitalisation plus importante ainsi qu'au développement et à l'élaboration du plan d'affaires du marché secondaire en économie sociale.

Proposition 4

Recapitalisation du RISQ à la hauteur 10 M\$ afin de soutenir la croissance de ses investissements et soutenir son plan stratégique permettant d'atteindre l'équilibre budgétaire.

Proposition 5

Augmentation du financement du Réseau québécois du crédit communautaire afin qu'il puisse étendre son action dans les quatre régions encore non couvertes.

Proposition 6

La reconduction du programme AccèsLogis sur une base pluriannuelle d'au moins 5 ans et permettant de réaliser au moins 3 000 logements par année. De plus, des ajustements au programme et des aides supplémentaires au territoire doivent être maintenus afin d'assurer une équité de livraison du programme dans toutes les régions et dans les municipalités de toutes tailles.

Proposition 7

L'investissement accru dans le maintien à domicile, notamment par une révision du cadre financier et du panier de services offerts par les entreprises d'économie sociale en aide à domicile afin, notamment, d'offrir des conditions de travail de qualité. À cet égard, il est urgent que des mesures financières et organisationnelles soient prises à partir des propositions d'affaires soumises par les trois regroupements d'EÉSAD au comité interministériel en mai 2011.

Proposition 8

La poursuite du développement des 15 000 nouvelles places en services de garde exclusivement en CPE. Toutes les études, aussi bien québécoises qu'internationales, démontrent les avantages du modèle d'organisation collective sans but lucratif dans la livraison des services de garde. Ces avantages comparatifs doivent se traduire par un choix clair en faveur du modèle des CPE.

Proposition 9

Le renouvellement de l'engagement du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) envers le Réseau des centres de ressources périnatales et ses membres, notamment afin que le soutien financier soit officiellement confirmé pour les prochaines années, ainsi que la reconnaissance et le financement de dix nouveaux centres au Québec.

Proposition 10

La révision par le Conseil du Trésor des modalités et des contraintes afin de rendre équitable le traitement des entreprises d'économie sociale, d'assurer le respect des règles actuelles de gré à gré destinées aux

entreprises d'économie sociale et de maximiser les possibilités d'achats publics auprès des entreprises collectives en collaboration avec les acteurs de l'économie sociale.

Proposition 11

La révision du projet de loi en préparation au ministère des Finances sur le statut d'organisme sans but lucratif afin de faciliter l'identification et le développement des affaires avec des entreprises d'économie sociale en matière d'achats publics.

Proposition 12

Une modification en profondeur des règles régissant le Programme d'infrastructures pour les entreprises d'économie sociale (PIEC), un élargissement des secteurs admissibles et une bonification des sommes qui y sont alloués.

Proposition 13

La détermination de cibles en matière d'achats publics auprès des entreprises d'économie sociale dans tous les ministères et les agences gouvernementales et la mise en place de modalités pour les atteindre.

Proposition 14

Création d'un groupe de travail avec le ministère des Finances et d'autres ministères concernés pour explorer le cadre réglementaire, les programmes et les mesures de soutien aux entreprises ainsi que toutes autres considérations permettant de faciliter le développement des projets des entreprises d'économie sociale et de maximiser les investissements dans ce secteur de l'économie.

Proposition 15

Création d'un fonds de 5 M\$ destiné au soutien financier à la recherche et au développement, des éléments stratégiques pour la mise en place des initiatives en innovation sociale.

Proposition 16

Doter la mesure des forêts de proximité des ressources financières nécessaires pour permettre qu'elle soit offerte à toutes les communautés forestières qui désirent s'en prévaloir et prévoir des mesures pour les accompagner dans la mise en place d'activités de diversifications économiques

Proposition 17

Dans le cadre du Plan Nord,

- **assurer la participation des acteurs de l'économie sociale au conseil d'administration de la société du Plan Nord**

- *tel que proposé par le Groupe de travail Développement des communautés : mettre en place des comités de maximisation des retombées économiques pour chacun des projets qui voit le jour sur le territoire, assurer un nombre de places suffisantes dans les CPE, développer l'accès au capital pour tout le secteur de l'économie sociale, favoriser le développement de services de proximité et de logements communautaires, créer des poste d'agents de développement et des programmes de formation dédiés à l'entrepreneuriat collectif*
- *prévoir des mesures permettant la mise en place d'entreprises collectives autochtones*
- *prévoir des mesures pour faciliter la mise en place d'activités par des entreprises collectives, notamment dans les secteurs de la transformation minière, du bioalimentaire, de l'éducation, de l'énergie, de la forêt et du tourisme au sein des collectivités nordiques.*

Proposition 18

En 1995, le gouvernement du Québec a adopté un énoncé de politique visant à investir 4% de ses dépenses publicitaires dans les médias communautaires autonomes. Bien que des efforts aient été faits afin de promouvoir l'atteinte de cet objectif, nous croyons que l'énoncé de politique encourageant les divers ministères et organismes à atteindre 4% de placement publicitaire dans les médias communautaires doit devenir une obligation.

Proposition 19

Nous proposons également la mise sur pied d'un Fonds de Développement de l'information de 500 000\$. Ce fonds viserait à augmenter la couverture locale et régionale, la diffusion et la portée de contenus des enjeux locaux et de renforcer la capacité des médias communautaires à jouer un rôle en cette matière.

Proposition 20

Nous recommandons que le nouveau Fonds d'Initiatives autochtones (2012-2017) du Secrétariat aux Affaires autochtones soutienne adéquatement les activités et les entreprises d'économie sociale dans les volets suivant : Infrastructures communautaires, Développement économique, Garantie de prêt et Action communautaire.

Proposition 21

Nous recommandons de reconduire pour une période de deux ans (2012-2014) les mesures, incluses dans le Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif dédiées au mouvement des centres d'amitié

autochtones, qui soutiennent le développement et la mise en œuvre d'un modèle d'économie sociale autochtone.

Proposition 22

Nous recommandons de rendre accessibles aux citoyens autochtones des unités de logements sociaux dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec pour l'année 2012-2013, en octroyant des ressources au Regroupement des centres d'amitié autochtones pour soutenir sa vision de développement et en facilitant le partenariat avec les milieux.

Proposition 23

Assurer les montants nécessaires à la consolidation à moyen et long terme des centres locaux de développement et des corporations de développement économique communautaire avec mandat CLD.

Proposition 24

La mise en place d'une mesure fiscale incitant les propriétaires de PME à vendre à leurs travailleurs comme piste de solution à la relève dans la PME.

Proposition 25

Faciliter l'accès des entreprises d'économie sociale de tous les secteurs d'activités aux programmes et mesures d'emploi offerts par Emploi-Québec, incluant les mesures de soutien au développement et à la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et ce, dans toutes les régions du Québec.

Proposition 26

Qu'une enveloppe de 9,7 M\$ supplémentaires soit réservée auprès du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministère de la Sécurité publique afin d'augmenter le nombre de parcours dans les entreprises d'insertion.

Proposition 27

Une révision des règles d'admissibilité à la mesure Soutien aux travailleurs autonomes (STA) afin que les promoteurs de toutes formes d'entreprises collectives puissent en bénéficier.

Un besoin de financement pour les ateliers d'artistes

Les besoins

Comme tant d'autres projets d'économie sociale, les projets d'acquisition d'anciens édifices industriels ou de terrains vacants et leur transformation en ateliers d'artistes se heurtent au manque de financement et surtout à l'absence quasi totale de capitalisation des promoteurs. Pour réaliser leurs projets, ceux-ci n'ont d'autres choix que de se tourner vers le mécénat ou encore les fonds publiques. En plus d'un manque de capitalisation, les artistes doivent souvent composer avec des revenus individuels qui les empêchent d'assumer les hausses de loyers.

Le produit locatif offert

Pour combler ces besoins, nous devons être en mesure de fournir aux projets la mise de fonds nécessaire à leur démarrage et au maintien des loyers à des taux abordables. Les projets analysés situent ce seuil à environ 11\$/pi² pour des artistes disposant de peu de revenus. Il faut donc qu'un nombre significatif d'unités puissent se louer à ce coût.

Le produit financier nécessaire

Bien que les produits financiers actuellement offerts par la Fiducie du Chantier de l'économie sociale représentent une solution pour de nombreuses entreprises d'économie sociale, en permettant l'injection de prêt de capitalisation, cela s'avère insuffisant pour répondre à la demande liée à la production d'un nombre significatif d'ateliers d'artistes à Montréal. Il est impossible pour la Fiducie de répondre à la demande avec sa capitalisation actuelle.

Un produit financier novateur est déjà utilisé pour la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif à Montréal depuis près de 5 ans. À ce jour, grâce à un partenariat d'investisseurs privés, ce fonds d'investissement a pu réaliser 330 logements communautaires pour des familles à faibles et moyens revenus.

Il est à noter que ce type de produit financier se différencie des produits actuellement offerts par la Fiducie du Chantier de l'économie sociale par la présence d'un moratoire sur le paiement du capital **et** d'une portion très importante des intérêts jusqu'à la fin du terme du prêt. Nous nous sommes donc inspiré de cette expérience pour bâtir un nouveau produit financier destiné à supporter l'immobilier culturel.

Le produit qui doit être offert est d'une part un prêt dont le remboursement du capital survient le 181^{ième} mois de son investissement. Ainsi donc, pendant toute la durée de l'investissement, le promoteur bénéficie d'un congé de remboursement du capital. En regard d'un prêt hypothécaire standard sur la même période, il s'agit d'une économie importante au niveau des flux monétaires et donc d'un impact direct sur les coûts locatifs.

De plus, et ce afin de réduire au maximum les coûts locatifs, nous proposons de mettre à la disposition des projets d'ateliers d'artistes ce nouveau produit financier dont le coût en intérêts sera basé sur la capacité de payer lors des premières années. La portion annuelle du rendement sera établie à la hauteur de 75% des surplus annuels générés par le projet. Par la suite, à la quinzième année, la valeur marchande de l'immeuble et les revenus générés par les loyers devront permettre un ré-emprunt hypothécaire d'une hauteur suffisante pour le remboursement même du capital et du rendement dû et non encore versé.

Impact financier du nouveau produit offert

En se basant sur un projet d'ateliers d'artistes réalisé et financé en partie par la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, nous pouvons constater l'impact important qu'un tel produit financier pourrait avoir sur l'apport de subventions nécessaires à sa réalisation, tout en maintenant les coûts locatifs à un niveau abordable pour les artistes.

Comme dans tout projet immobilier, les coûts de location des ateliers d'artistes sont la résultante de 3 composantes : les coûts d'opération (entretien, chauffage, taxe, gestion), l'apport de subvention et les frais financiers. Si nous supposons la mise en place d'une gestion efficiente des immeubles, nous pouvons postuler que les coûts d'opération sont fixes, la marge de manœuvre est donc une modulation des subventions à obtenir en regard des frais financiers encourus. C'est là que le nouveau produit financier démontre toute sa puissance. En reportant pour l'essentiel l'ensemble des frais d'intérêts et le remboursement complet du capital à la fin du terme de 15 ans, cela permet une réduction substantielle des subventions nécessaires. Ainsi, en combinant une part de subvention directes et un prêt à capital patient tel que proposé, il est possible de réaliser un nombre beaucoup plus important d'unités pour artistes. Ce nouveau type de montage financier devrait permettre la réalisation d'un nombre suffisamment significatif d'ateliers d'artistes pour répondre aux besoins exprimés, tout en tenant en compte la capacité limitée des pouvoirs publics et des autres intervenants financiers à supporter de tels projets.

L'apport du gouvernement du Québec

Pour réaliser ce projet, nous demandons au gouvernement du Québec un prêt sans intérêt d'une durée de 15 ans. Le remboursement du capital se fera à la quinzième année. Le fonds ne sera tenu qu'au remboursement de ce capital dans la même proportion que les remboursements qu'il obtiendra des investissements réalisés dans les projets.

L'apport de partenaires privés

L'apport des partenaires privés sera de deux types. D'une part par un financement hypothécaire standard d'une portion du coût de réalisation par une institution financière. D'autre part, une fois l'apport du gouvernement du Québec confirmé, la Fiducie du

Chantier de l'économie sociale croit être en mesure d'augmenter la capitalisation initiale d'un apport non gouvernemental additionnel. Cet apport non gouvernemental tirera son rendement à même une portion des versements sur mise de fonds⁵ et par un refinancement hypothécaire à la 15^{ième} année. Afin de rendre ce produit de financement intéressant pour d'éventuels partenaires financiers, nous viserons un taux de rendement interne d'environ 6% sur la période.

Les pro-forma qui suivent démontrent la faisabilité de la formule proposée selon les paramètres d'un projet type

Ainsi selon le scénario présenté et en tenant compte de la disponibilité d'un fonds de capital patient capitalisé à hauteur de 12M\$ (8M\$ prêt sans intérêt et 4M\$ d'investissement privé) nous serions en mesure de réaliser 400 unités d'ateliers.

⁵ Ces versements correspondent à 75% des *surplus annuels des projets*. Voir tableaux en annexe

Financement d'un projet type incluant le prêt en capital patient

30 000 pieds carrés

30 unités de 1000 pieds carrés chacune

Coût de réalisation : 125 \$ / pi²

Coût du projet type		Financement du projet type	
Immobilier		Dettes	
Acquisition	450 000 \$	Emprunt hypothécaire	866 809 \$ 22 %
Améliorations locatives	105 478 \$	Prêt en quasi équité	
Frais afférents	3 182 205 \$	Partenaires locaux	100 000 \$ 3 %
Fonds de roulement	124 473 \$	Apports et capitalisation	
		Apport du milieu	76 000 \$ 2 %
		Subventions	1 931 127 \$ 50 %
		Fonds capital patient	888 139 \$ 23 %
Total :	3 862 256 \$	Total :	3 862 255 \$

Investissement totaux pour 400 unités d'ateliers de 1000 pi² chacune

Nombre total de pieds carrés : 400 000 pi²

Coût de réalisation : 125 \$ / pi²

Financement du projet type (30 000 pi ²)		Financement pour 400 unités (400 000 pi ²)	
Dettes		Dettes	
Emprunt hypothécaire	866 809 \$ 22 %	Emprunt hypothécaire	11 557 453 \$ 22 %
Prêt en quasi équité		Prêt en quasi équité	
Partenaires locaux	100 000 \$ 3 %	Partenaires locaux	1 333 333 \$ 3 %
Apports et capitalisation		Apports et capitalisation	
Apport du milieu	76 000 \$ 2 %	Apport du milieu	1 013 333 \$ 2 %
Subventions	1 931 127 \$ 50 %	Subventions	25 750 360 \$ 50 %
Fonds capital patient	888 139 \$ 23 %	Fonds capital patient	11 842 267 \$ 23 %
Total :	3 862 256 \$	Total :	51 496 746 \$

Ateliers d'artistes à 125\$/pi²
Pro forma : exploitation

Prix /pi ² an 1	AN 1	AN 6	AN 11	AN 16	
REVENUS					
Revenu potentiel moyen	6,00 \$	\$185 700	\$195 173	\$205 128	\$215 592
Stationnement			\$0	\$0	\$0
Perception de frais (selon baux)	4,92 \$	\$152 143	\$152 143	\$152 143	\$152 143
REVENU BRUT ANNUEL	10,92 \$	\$337 843	\$347 316	\$357 271	\$367 735
Vacances/Mauvaises créances	(1,10) \$	\$0	-\$34 732	-\$35 727	-\$36 773
REVENU BRUT EFFECTIF	9,82 \$	\$337 843	\$312 584	\$321 544	\$330 961
EXPLOITATION					
Total des frais (non indexés)	4,92 \$	\$152 143	\$152 143	\$152 143	\$152 143
réserve de remplacement	0,32 \$	\$10 000	\$10 000	\$10 000	\$10 000
Total de frais assumés	5,24 \$	\$162 143	\$162 143	\$162 143	\$162 143
REVENU ANNUEL NET		\$175 700	\$150 441	\$159 401	\$168 818

revenu avant service de la dette	\$175 700	\$150 441	\$159 401	\$168 818
---	------------------	------------------	------------------	------------------

	AN 1	AN 6	AN 11	AN 16
SERVICE DE LA DETTE				
financement bancaire				
Montant	\$866 809	\$866 809	\$866 809	\$866 809
Amortissement	180	180	180	180
taux d'intérêts	8,00%	8,25%	8,50%	8,50%
Remboursement capital/intérêts	98 624 \$	100 076 \$	101 537 \$	101 537 \$
solde en capital en début de période	866 809 \$	\$691 279	\$416 206	\$0
Sous-total	3,19 \$	\$98 624	\$100 076	\$101 537
Quasi équité - FLI				
montant	100 000 \$	100 000 \$		
amortissement	84	84		
remboursement capital/intérêts	0,58 \$	18 000 \$	18 000 \$	
Refinancement à la 16ième année				
Montant				\$1 220 417
Amortissement				180
taux d'intérêts				8,50%
Remboursement capital/intérêts				142 958 \$
Sous-total				\$142 958
TOTAL SERVICE DE LA DETTE	3,77 \$	\$116 624	\$118 076	\$101 537
SURPLUS	1,91 \$	\$59 076	\$32 365	\$57 864
Versement sur mise de fonds		\$44 307	\$24 274	\$43 398
surplus/déficit annuel		\$14 769	\$8 091	\$14 466